

OMPI



WO/CC/XXXVII/4

ORIGINAL : espagnol

DATE : 25 septembre 1996

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI

Trente-sixième session (27^e session ordinaire)
Genève, 23 septembre - 2 octobre 1996

PROCÉDURE DE NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OMPI

*Proposition de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de Cuba, de la Colombie,
du Guatemala, du Mexique, du Panama, du Paraguay, du Pérou,
de la Trinité-et-Tobago, de l'Uruguay et du Venezuela*

Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes considérant qu'il faut conférer la plus grande souplesse possible à la procédure de nomination du nouveau directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, le GRULAC propose les étapes ci-après.

1. Le 14 octobre 1996, le président du Comité de coordination de l'OMPI enverra à tous les États membres une circulaire les invitant à présenter la candidature d'un ou de plusieurs de leurs ressortissants au poste de directeur général de l'OMPI.
2. À mesure qu'il recevra les différentes candidatures, le président du Comité de coordination, agissant en collaboration avec le Bureau international, les communiquera immédiatement à tous les États membres.
3. La date limite pour la présentation des candidatures sera fixée à 30 jours avant la réunion du Comité de coordination.

4. Le Comité de coordination se réunira les 6 et 7 mars 1997, en session extraordinaire, au siège de l'OMPI, pour proposer le candidat au poste de directeur général qui sera nommé par l'Assemblée générale.
5. Si aucun accord n'est trouvé au sein du Comité de coordination en ce qui concerne le candidat à présenter, le président du comité invitera de nouveau les États membres à présenter des candidatures.
6. La décision du Comité de coordination devra être communiquée à tous les États membres par le président du comité, dès qu'un accord aura été trouvé.
7. Un point intitulé "Nomination du directeur général" figurera à l'ordre du jour des sessions ordinaires de l'Assemblée générale de l'OMPI et des assemblées des unions de Paris et de Berne qui se tiendront du 22 septembre au 1^{er} octobre 1997.

[Fin du document]